



service de presse et d'information des  
**communautés européennes**

---

**INFORMATIONS SYNDICALES  
ET OUVRIERES**

RUXELLES: 244, RUE DE LA LOI  
TELEPHONE: 35 00 40

---

LUXEMBOURG: 18, RUE ALDRINGER  
TELEPHONE: 292.41

*Publication périodique*

1968 - n° **3**

## SOMMAIRE

### Pages

#### I. COMMUNAUTES EUROPEENNES

- Message de M. Levi-Sandri, vice-président de la Commission des Communautés européennes à l'occasion de la fête du 1er mai ..... 1

#### II. LES SYNDICATS ET L'EUROPE

- Les syndicats libres des pays de la Communauté demandent d'être consultés sur la fusion des traités ..... 2
- Le 1er congrès européen des syndicats chrétiens des Six se tiendra en mai 1969 à Bruxelles ..... 4
- Le secrétariat syndical européen CISL examine les problèmes de l'harmonisation fiscale dans la CEE ..... 6
- M. Descamps, secrétaire général de la CFDT (France) analyse la position des syndicats à l'égard de l'intégration européenne ..... 7
- Le comité national de "Force ouvrière" (France) insiste sur la nécessité du renforcement des structures syndicales au niveau européen ..... 8
- 3ème congrès international de l'IG Metall (DGB-Allemagne) sur l'automatisation, la rationalisation et le progrès technique ..... 9

#### ASSEMBLEES ET CONGRES SYNDICAUX

- Congrès statutaire de la fédération générale du travail de Belgique ..... 12
- Congrès de la fédéohimie (Force ouvrière - France) ..... 16
- 34ème congrès de la fédération générale de la métallurgie (CFDT-France) ..... 20

#### PRISES DE POSITION DES COMITES PROFESSIONNELS ET INDUSTRIELS

- La situation charbonnière à l'examen du comité de l'internationale des mineurs CISC ..... 24
- Réunion du comité européen des transports CISC ..... 26
- L'harmonisation sociale dans les transports : une prise de position des syndicats libres ..... 27

- Réunis à Paris les responsables des représentants de commerce  
des syndicats chrétiens ..... 28

III. LE MOUVEMENT OUVRIER ET L'INTEGRATION EUROPEENNE

- La démocratie européenne : un mémorandum du mouvement  
ouvrier chrétien (Belgique) ..... 30

- Le mouvement de libération ouvrière (France) analyse la  
situation du Marché commun ..... 31

IV. BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION ..... 32

## I. COMMUNAUTES EUROPEENNES

### MESSAGE DE M. LEVI-SANDRI VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES A L'OCCASION DE LA FETE DU 1er MAI

A l'occasion de la fête du 1er mai je désire adresser un salut cordial à tous les travailleurs conjointement au vœu le plus chaleureux d'un progrès économique et social toujours accru de la classe laborieuse, toujours plus unie dans une communauté démocratique et libre.

En ce jour de fête pour le monde du travail, il m'est agréable d'évoquer le chemin parcouru en commun et l'appui constant, positif et important donné par les travailleurs et leurs organisations nationales et européennes, aux institutions communautaires pour la réalisation dans tous les secteurs de la vie économique et sociale des principes et des objectifs des traités européens.

L'étroite et féconde collaboration de ces années, qui devra être toujours plus intensifiée, constitue une donnée fondamentale dans le processus d'intégration et une garantie positive pour la réalisation de l'aspiration de nos peuples à une union politique, instrument indispensable de progrès et de développement de la société européenne dans les années à venir.

## II. LES SYNDICATS ET L'EUROPE

### LES SYNDICATS LIBRES DES PAYS DE LA COMMUNAUTE DEMANDENT D'ETRE CONSULTES SUR LA FUSION DES TRAITES

Bruxelles, 25 avril 1968

Nous reproduisons ci-dessous le texte d'un document publié par le secrétariat syndical européen CISEL, à l'issue de la réunion du comité exécutif du 25 avril 1968. Dans ce document les syndicats CISEL rappellent notamment leur position concernant l'extension géographique de la Communauté et le renforcement des structures démocratiques et insistent sur la participation des organisations syndicales à l'élaboration du traité unique.

"Le comité exécutif des confédérations syndicales libres (CISEL) des six pays de la Communauté européenne, réuni à Bruxelles le 25 avril 1968 sous la présidence de L. Rosenberg, rappelle qu'à l'occasion du Xème anniversaire de la signature des traités de Rome, les organisations syndicales CISEL et CISC avaient précisé leur position de la façon suivante :

Le mouvement syndical confirme sa conviction que seule une Europe intégrée est capable de donner à nos économies la dimension qui permettra une croissance régulière du niveau de vie de nos peuples, et que seule une Europe unie peut devenir un élément de stabilité et de paix dans le monde.

En confirmant son engagement européen, le mouvement syndical rappelle aux chefs de gouvernements qu'ils ont le devoir de poursuivre la mission qui leur a été confiée et de mettre tout en oeuvre pour éliminer les obstacles sur le chemin de l'Europe unie.

Parmi les grands problèmes qui se posent à l'heure actuelle, le mouvement syndical considère comme particulièrement importants :

- l'extension géographique de la Communauté;
- le renforcement des structures démocratiques de la Communauté.

Sur ces deux points, aucun progrès notable n'a été réalisé au cours de la dernière année. Le manque d'unanimité règne toujours, tant sur le problème de l'adhésion de la Grande-Bretagne que sur celui du renforcement des structures internes.

A ceci s'ajoute que le désaccord, qui a mis un terme à la crise de 1965, continue à peser sur les décisions de la Communauté :

- le vote à la majorité qualifiée n'est pas accepté;
- les prérogatives de la Commission sont contestées jour après jour.

Le comité exécutif insiste sur la participation des institutions de la Communauté, du Parlement européen, et du Comité économique et social à l'élaboration du traité fusionné et sur la consultation directe - sur le plan national et communautaire - des organisations syndicales.

En aucun cas, les organisations syndicales ne souscriront à la fusion des traités, si celle-ci ne réalise pas leurs objectifs fondamentaux ni ne crée les instruments pour les mettre en oeuvre :

- démocratisation des institutions;
- plein emploi;
- répartition équitable du revenu national;
- expansion économique;
- meilleur équilibre dans le développement régional;
- contribution plus élevée aux pays en voie de développement".

LE 1er CONGRES EUROPEEN DES SYNDICATS CHRETIENS  
DES SIX SE TIENDRA EN MAI 1969 A BRUXELLES

Bruxelles, 16 mai 1968

Le comité de l'organisation européenne de la CISC a tenu sa 22ème réunion le 16 mai 1968, à Bruxelles, sous la présidence de A. Cool.

Le bureau exécutif s'est réuni la veille pour préparer la réunion du comité.

Un communiqué de l'OE-CISC a fait le point des travaux du comité. Ci-après nous le publions dans son texte intégral :

"Le comité a pris une décision définitive concernant la transformation en congrès de la conférence de l'organisation européenne de la CISC, qui se tient tous les deux ans.

Le 1er congrès, qui marquera le 10ème anniversaire de l'organisation européenne de la CISC, sera convoqué à Bruxelles les 7, 8 et 9 mai 1969. Il sera consacré à la discussion d'un rapport du secrétaire général concernant le bilan et les perspectives de l'action syndicale européenne, ainsi qu'à la discussion d'un rapport sur "les relations du travail dans la dimension européenne". Ce 2ème rapport traitera notamment de structures sociales en Europe et des responsabilités syndicales dans ce domaine.

Le comité a poursuivi la discussion d'un rapport consacré aux structures et à l'action de l'organisation européenne de la CISC, à la suite de la conférence d'Amsterdam et en préparation du congrès de Bruxelles. Il a décidé de former une commission chargée de préparer une révision des statuts de l'organisation européenne de la CISC.

Après un échange de vues sur les problèmes ayant trait aux activités dans le cadre des Communautés européennes, le comité a décidé de confier au bureau exécutif la préparation d'un large débat sur la politique sociale dans le cadre des Communautés, qu'il a inscrit à l'ordre du jour de sa prochaine réunion.

Il a accepté également la proposition de l'Union panafricaine des travailleurs croyants (organisation régionale africaine de la CISC) de procéder à des consultations, entre les deux organisations régionales, sur le renouvellement de l'association entre la Communauté européenne et les Etats africains et malgache (1).

Après avoir procédé à un échange de vues sur les activités syndicales dans le cadre de l'OCDE, le comité a pris un certain nombre de décisions concernant la préparation de la 2ème conférence régionale européenne du travail, qui aura lieu à Genève en décembre 1968.

Le comité a procédé aussi à un large tour d'horizon de la situation générale et, en particulier syndicale, dans certains pays d'Europe et notamment en Espagne, au Portugal et en Grèce.

Il a adopté une motion concernant la situation dans les pays privés de liberté et spécialement dans les pays mentionnés.

Enfin, le comité a entendu une communication concernant la situation dans les pays de l'Est de l'Europe et a décidé de suivre de près l'évolution de cette situation, en liaison avec les instances compétentes de la confédération internationale des syndicats chrétiens".

---

(1) Voici le texte du communiqué de l'Union panafricaine des travailleurs croyants :

"Le bureau de l'UPTC, réuni à Addis-Abéba les 17, 18 et 19 avril 1968, après avoir étudié le fonctionnement du traité d'association, les critiques formulées à son égard et le renouvellement de la convention qui doit avoir lieu en 1969, considérant que les travailleurs du commerce, de l'industrie et de l'agriculture sont les premiers intéressés par la manière dont sera rédigé le nouveau traité :

souhaite organiser une rencontre entre les responsables et experts syndicalistes africains et européens, afin d'étudier à la fois les résultats de l'association et le renouvellement du traité.

Le bureau de l'UPTC souhaite que cette conférence d'experts ait lieu en Afrique".



LE SECRETARIAT SYNDICAL EUROPEEN CISL  
EXAMINE LES PROBLEMES DE L'HARMONISATION FISCALE DANS LA CEE

Bruxelles, 20 mai 1968

Le secrétariat syndical européen CISL a adopté et transmis à la Commission européenne une prise de position sur les principes et les conditions de l'harmonisation fiscale dans la Communauté.

"Les syndicats - affirme le SSE-CISL - admettent la nécessité d'un certain rapprochement entre les Etats membres, en ce domaine, comme condition pour que la libre circulation des marchandises se réalise dans des conditions favorables. Mais, il faut éviter des répercussions sociales et économiques négatives, en respectant les principes suivants :

- la charge fiscale globale qui pèse sur la population de chacun des Etats membres ne doit pas être accrue suite à l'harmonisation;
- le principe de l'imposition proportionnelle à la capacité de rendement économique doit être partout respecté;
- il ne faut pas oublier que les impôts indirects sont plus anti-sociaux que les impôts directs. L'harmonisation ne doit donc pas conduire à une hausse des impôts indirects qui frappe sans discrimination tous les consommateurs et pèse donc plus lourdement en proportion sur les revenus les plus modestes;
- si des relèvements limités des impôts indirects sont quand même nécessaires dans certains pays, les contribuables à revenus modestes doivent recevoir une compensation sous forme d'allègement de leurs impôts directs ou sous forme de remboursements ou de subventions directs;
- toute réduction éventuelle des impôts directs doit être compensée par une imposition plus rigoureuse des revenus élevés".

M. DESCAMPS, SECRETAIRE GENERAL DE LA CFDT (FRANCE)  
ANALYSE LA POSITION DES SYNDICATS A L'EGARD DE  
L'INTEGRATION EUROPEENNE

Paris, 20 et 21 avril 1968

Les 20 et 21 avril 1968 la CFDT a tenu à Paris son comité national, groupant des délégués des fédérations professionnelles et des unions départementales.

A cette occasion Eugène Descamps, secrétaire général, a déclaré entre autres, à propos de l'action internationale de la CFDT :

"Au niveau du Marché commun, la coopération entre le secrétariat européen de la CISL et l'organisation européenne de la CISC se développe. La plupart des positions, comme des tâches représentatives, sont définies et réalisées en commun.

Actuellement, les deux organisations élaborent un programme social commun.

La décision de la CGT et de la CGIL italienne d'ouvrir un bureau commun à Bruxelles pour suivre les problèmes du Marché commun marque une nette évolution notamment de la CGT, qui accepte la réalité de la CEE et demande à participer aux organismes consultatifs du Marché commun.

Malgré cette évolution positive, l'Europe économique se construit en dehors du syndicalisme.

La mutation nécessaire d'un syndicalisme à préoccupations nationales vers un syndicalisme à dimension européenne est lente.

Le décalage entre les tâches de représentation au niveau européen et les possibilités d'action est trop grand.

Aujourd'hui, les trusts, les cartels, les concentrations sont des réalités au niveau européen. Dans quelques semaines, les marchandises, les capitaux, les travailleurs circuleront librement dans les pays du Marché commun.

Il est urgent de combler le retard pris par le syndicalisme par rapport à l'intégration économique et capitaliste européenne.

Il nous faut suivre la définition de nos positions sur les principaux problèmes posés par l'intégration économique européenne (planification démocratique à l'échelle européenne, politique de l'emploi et de la libre circulation des travailleurs, politique de garanties sociales, contrôle démocratique syndical et politique de la construction européenne, élargissement du Marché commun, etc.).

Nous devons dialoguer avec les principales confédérations syndicales nationales d'Allemagne, d'Italie, de Belgique, des Pays-Bas, de Grande-Bretagne, etc. pour définir des positions communes et des objectifs communs.

Enfin, participer avec réalisme à la recherche d'une structure syndicale vraiment européenne dans son esprit et dans sa dimension, étudier les nécessaires transferts de la souveraineté nationale vers une structure syndicale européenne".

LE COMITE NATIONAL DE "FORCE OUVRIERE" (FRANCE)  
INSISTE SUR LA NECESSITE DU RENFORCEMENT DES  
STRUCTURES SYNDICALES AU NIVEAU EUROPEEN

Brest, 3, 4 et 5 mai 1968

Le comité confédéral national de la CGT-FO (France), réuni à Brest les 3, 4 et 5 mai, a notamment adopté sur les problèmes européens la motion suivante :

"Sur le plan européen, le CCN se prononce fermement pour que l'action engagées en vue de renforcer les structures syndicales des organisations libres de l'Europe des Six soit concrètement poursuivie. Il rappelle son engagement européen et confirme que seule une Europe intégrée et unie sera capable

de permettre une croissance régulière du niveau de vie et d'apporter un élément décisif de stabilité et de paix dans le monde.

C'est pourquoi le CCN condamne ceux qui ralentissent, sinon compromettent à la fois l'élargissement de l'Europe à d'autres pays démocratiques (Grande-Bretagne, Danemark, Norvège, Irlande, etc.) et son unification économique, sociale et politique sur la base des principes fondamentaux de supranationalité et de contrôle démocratique".

Précédant le comité confédéral national, une grande soirée consacrée aux problèmes européens s'est tenue à la salle des fêtes de l'Hôtel de ville de Brest, vendredi 3 mai.

3EME CONGRES INTERNATIONAL DE L'IG METALL (DGB-ALLEMAGNE)  
SUR L'AUTOMATISATION, LA RATIONALISATION ET  
LE PROGRES TECHNIQUE

Oberhausen, 5-8 mars 1968

La fédération des travailleurs métallurgistes allemands (IG Metall) a accueilli à Oberhausen du 5 au 8 mars 1968 plus de 1.200 hommes de science, experts, fonctionnaires et syndicalistes du monde entier, entre autres des professeurs de l'URSS et d'autres pays de l'Europe orientale, qui ont discuté sur les problèmes de l'automatisation, et particulièrement sur les conséquences sociales de ce progrès technique.

Dans son allocution de bienvenue, le président de l'IG Metall, Otto Brenner, a posé plusieurs questions résultant de la forte accélération de l'automatisation dans la république fédérale d'Allemagne :

"Comment pourrions-nous réparer les fautes faites dans le passé et le présent et dont souffrent ceux qui, il est vrai, se trouvent déjà au travail, mais sont insuffisamment formés ou orientés vers des fausses professions ?"

Afin de parer aux conséquences antisociales du progrès technique, O. Brenner a demandé l'institution d'une "commission allemande pour l'évolution technique et structurelle" à l'instar des organes existant aux USA et aux

Pays-Bas. Une telle commission, formée de représentants de la science, de l'économie et des syndicats, devrait élaborer un programme de recherches coordonnées créant ainsi les préalables d'une politique de structures et de croissance adaptée à l'automation.

En ce qui concerne l'adaptation des conventions collectives au progrès technique, l'IG Metall a soumis pour négociation au patronat, le projet d'un accord de protection contre les effets de la rationalisation.

Le discours "Progrès technique et Marché commun" de M. Levi-Sandri, vice-président de la Commission des Communautés européennes, a traité des différences de ce progrès dans la CEE et les Etats-Unis ainsi que des activités des institutions européennes pour favoriser le progrès technique.

Le professeur Levi-Sandri a examiné le problème du retard que l'Europe prend sur les Etats-Unis en matière de progrès technique. Ce rapport de force, dans ce domaine, entre les Etats-Unis d'Amérique et les Etats européens, pris isolément ou réunis dans la Communauté, continue à évoluer au désavantage de l'Europe. Le problème serait non seulement de nature économique, mais surtout de nature politique.

Et M. Levi-Sandri de continuer :

"Pour affronter les problèmes qui se poseront alors, il faudra que la Communauté européenne puisse disposer d'instruments adéquats et de possibilités d'interventions appropriées. Ce sont en effet des problèmes qui, par leur dimension, échappent désormais aux possibilités des différents Etats et qui ne peuvent trouver une solution que sur le plan communautaire, c'est-à-dire sur le plan d'une Europe unie.

Il s'agira en effet de réaliser, au niveau communautaire, une politique active de l'emploi, tendant à assurer, même avec la mutation rapide des structures de production, le plein emploi de la main-d'oeuvre".

Comme moyens de stabilité de l'emploi, le vice-président de la Commission des Communautés européennes a fait encore mention de la libre circulation des travailleurs salariés, du Fonds social européen, de l'action de réadaptation des travailleurs des industries CECA et des principes d'une politique commune de formation professionnelle prévus par les traités européens.

En conclusion, il a souligné comme soutien d'une politique active de l'emploi la prolongation de la scolarité obligatoire, la tendance spontanée à suivre l'enseignement moyen et l'enseignement supérieur ainsi qu'une formation professionnelle polyvalente et des possibilités permanentes de rééducation et de perfectionnement professionnel.

## ASSEMBLES ET CONGRES SYNDICAUX

### CONGRES STATUTAIRE DE LA FEDERATION GENERALE DU TRAVAIL DE BELGIQUE

Bruxelles, 22, 23, 24 avril 1968

En présence de 527 délégués et de nombreux invités étrangers, la FGTB a tenu à Bruxelles les 22, 23 et 24 avril 1968 son congrès statutaire, sous la présidence de M. H. Castel.

M. Louis Major a présenté le rapport moral portant sur l'activité de la FGTB pour les trois dernières années. Il a notamment rapporté que depuis 1965, le nombre des membres a augmenté de 20.000, ce qui porte à 770.800 le nombre total des effectifs de la FGTB.

M. Delourme, secrétaire national, a répondu aux interventions relatives aux problèmes féminins, M. De Bock aux programmes sociaux et M. Willy Schugens à celles ayant trait aux problèmes économiques.

Les congressistes ont insisté sur le principe de la liaison des salaires à l'évolution de l'indice des prix à la consommation et ont marqué leur opposition à toute forme de politique des revenus dans le cadre du système économique actuel du pays.

Le congrès a exigé notamment une réforme fondamentale de la structure, en vue d'instaurer en Belgique la démocratie économique, qui doit assurer le plein emploi dans le progrès social. Exprimant l'inquiétude que lui causent l'accroissement du chômage et la fermeture d'usines, le congrès demande instamment que l'on prenne des mesures dont : la reconversion des industries et un système de paiement d'indemnités analogue à celui de la CECA, pour tous les travailleurs touchés par les fermetures, aussi longtemps que la reconversion n'aura pas permis leur reclassement.

Par ailleurs, les 527 délégués ont approuvé une résolution réclamant la garantie effective de 10 jours fériés par an, 4 semaines de vacances avec

paiement d'un double pécule, et une réduction progressive de la durée du travail jusqu'à 40 heures par semaine.

Des femmes syndicalistes ont largement pris part aux débats, insistant pour que les travailleuses jouent un rôle plus actif dans le mouvement syndical, et réclamant une action plus énergique en faveur de l'égalité des salaires.

### Résolution sur les problèmes européens

En ce qui concerne les Communautés européennes, le congrès a adopté la résolution suivante :

"Sur le terrain politique, le congrès constate que le rôle de la Commission des Communautés est contesté dans plusieurs domaines et que ses attributions sont de plus en plus reprises par le collège des représentants permanents.

Afin d'éviter que la Communauté soit entièrement dominée par la technocratie, le congrès :

- met l'accent sur le fait que la Commission des Communautés doit pouvoir exercer librement son droit d'initiative;
- exige l'application, par le Conseil de ministres, de la règle de la majorité qualifiée, comme cela est prévu dans le traité de la CEE;
- souligne que les membres du Conseil de ministres n'assument de responsabilité que vis-à-vis de leur gouvernement national;
- exige, par conséquent, l'élargissement des pouvoirs de contrôle du Parlement européen, dont les membres devraient être élus au suffrage universel;
- confirme à nouveau que l'élargissement de la Communauté à tous les pays démocratiques d'Europe renforcera l'unité politique des Communautés européennes;
- exige une extension des pouvoirs du Comité économique et social, qui devrait notamment acquérir le droit d'initiative;
- exige que lors de la fusion des traités, les droits acquis des travailleurs soient au moins maintenus, et que le mouvement syndical ait droit au chapitre;



- renouvelle son appel pour une réalisation progressive du programme d'action du secrétariat syndical européen concernant :
  - la réalisation du plein emploi et le renforcement de la démocratie économique;
  - la diminution de la durée hebdomadaire du travail;
  - la prolongation des vacances et l'augmentation du pécule de vacances;
  - la garantie du revenu en cas d'incapacité de travail;
- confirme les prises de position du congrès de 1965 en matière de relations syndicales internationales et européennes".

### Election du secrétariat

A l'unanimité le congrès a élu par acclamation Georges Deburne, au poste de secrétaire général, et les trois secrétaires nationaux sortants : MM. Alfred Delourme, Nathalis de Bock et Willy Schugens. M. Georges Gogne a été désigné en qualité de secrétaire national.

### Séance académique en l'honneur de Louis Major

Une séance spéciale a été tenue en l'honneur du secrétaire général sortant, M. Louis Major, qui, âgé de 65 ans, prend sa retraite.

Parmi les nombreux discours, il convient de signaler celui de M. Harm Buitter, secrétaire général de la CISL, qui a rappelé la contribution que M. Major a apportée à la cause du mouvement syndical libre international et en faveur de l'unité européenne.

"Son réalisme politique ainsi que son sens de la solidarité internationale ont fait de M. Louis Major un des grands défenseurs de l'idée européenne. Il n'y a pas de doute que pour lui la voie vers une Europe socialiste ne peut passer que par une Europe unie, et que dans une Europe unie, un mouvement syndical unifié a une grande tâche à remplir. Il n'a pas cessé de le professer, plus particulièrement dans le Comité économique et social des Communautés européennes, où sa présidence a marqué une étape dont nous sommes tous fiers", a déclaré M. Harm Buitter.

Georges Debunne, nouveau secrétaire général de la FGTB

M. Georges Debunne est né le 2 mai 1918 à Hofstade. Il a fait ses études primaires et moyennes à Menin, en régime flamand. Ses études terminées, il est entré à l'école normale Charles Buls et obtint son diplôme d'instituteur en 1937, après avoir présenté devant le jury central les cours de flamand approfondis. En 1938, on le retrouve en qualité d'enseignant à l'école moyenne de Hal, où il est immédiatement désigné comme délégué du syndicat du personnel enseignant socialiste.

Prisonnier de guerre jusqu'à fin juin 1940, il entra ensuite dans la résistance et devint délégué syndical clandestin. La libération le retrouve à la tête d'une section syndicale importante, et le 6 octobre 1945, au congrès du secteur "ravitaillement" il est élu secrétaire permanent national.'

Le 10 février 1946, il est confirmé dans son mandat de secrétaire permanent national mais, cette fois, pour le secteur "ministères" de la CGSP (centrale générale services publics). Au cours du congrès extraordinaire des 21 et 22 mai 1947, il se voit chargé, à l'unanimité, d'achever le mandat du secrétaire général de la CGSP.

Depuis lors, et jusqu'au 24 octobre 1956, il officie comme secrétaire général à la presse, à la propagande et aux revendications de la centrale générale des services publics.

Au comité national du 24 octobre 1956 et lors du départ pour limite d'âge du président général Henri Jansen, Georges Debunne est élu à ce poste.'

Dans l'entretemps, il avait été désigné comme président du secteur "ministères", président de la régionale FGTB de Bruxelles, ainsi que président du comité de l'action commune de Bruxelles.

CONGRES DE LA FEDECHIMIE  
(FORCE OUVRIERE-FRANCE)

Grenoble, 26, 27 et 28 avril 1968

Le congrès ordinaire de la fédéchimie (FO) s'est tenu à Grenoble les 26, 27 et 28 avril 1968. Près de 300 délégués des syndicats de base et de nombreux invités étrangers ont pris part aux travaux de ce congrès.

Avant le congrès lui-même, le secrétariat de la fédéchimie avait organisé une session d'études européenne les 22, 23, 24 et 25 avril. A cette occasion, les problèmes suivants ont été examinés : le syndicalisme et la situation en France; la France et la construction européenne; le syndicalisme et la situation en Grande-Bretagne; la Grande-Bretagne et la construction européenne; le syndicalisme et la situation en Allemagne; l'Allemagne et la construction européenne; le syndicalisme et la situation en Italie; l'Italie et la construction européenne.

Le rapport d'activité

Le rapport général d'activité et d'orientation au congrès a été présenté par M. Maurice Labi, secrétaire général.

Dans ce rapport, M. Labi a consacré une part importante aux problèmes européens. Il a notamment déclaré que "l'Europe, force d'équilibre et d'attraction de demain, peut déjà jouer un rôle important dans le phénomène de libéralisation de ce qu'il est convenu d'appeler sa partie centrale. Avec aujourd'hui un potentiel démographique, économique et financier comparable à celui des super grands, l'Europe en construction peut rapidement se poser en très grande puissance mondiale, favorisant par elle et en son sein et au-delà, les solutions d'harmonie et de justice, favorisant les échanges avec les industries et les hommes, remodelant et élargissant notre vieille civilisation humaniste en la teintant encore plus de socialisme".

"Mais, dès avant, ce que nous voulons faire et voir en Europe - a dit M. Labi - c'est tout d'abord une oeuvre de paix et de progrès". (...) "Il est évident que la contribution syndicale ouvrière à cette construction, à cette réalisation historique, doit être naturellement de premier ordre. Il y

va de nos intérêts et de nos aspirations. Or, il faut bien admettre que malgré bien des efforts de temps et d'argent, nous éprouvons souvent le sentiment de faire du sur place, de ne pas suffisamment avancer dans l'interprétation de plus en plus étroite qui devrait caractériser nos activités, de ne pas aller assez vite dans la voie de la construction du mouvement syndical européen, en un mot de ne pas être, d'abord dans notre domaine et pour ce qui nous concerne, aussi européens que nous voudrions que les autres soient. Alors que ceux-ci, gouvernants et patrons le sont déjà plus que nous dans la réalité. Du côté des gouvernements, malgré les entraves de certains, la construction européenne continue à se faire, le traité de Rome à se réaliser".

"Au-delà du Marché commun - a poursuivi le secrétaire général de la fédéchimie - qui sera entièrement réalisé le 1er juillet de cette année, par la disparition des droits de douane entre les Six, il conviendrait de s'engager vers l'intégration progressive des économies, des finances, des conditions sociales, des enseignements, etc. avant et afin d'atteindre à l'intégration politique, diplomatique, militaire, de sorte qu'en chaque domaine important, toutes les politiques des Etats deviennent la politique de l'Europe et que l'ensemble des politiques dans tous les domaines puisse se fonder progressivement et harmonieusement. A chaque progrès, à chaque étape, à chaque intégration, les organes de contrôle, les institutions gestionnaires et responsables devraient évidemment être mis en place. A cet égard, le Comité économique et social pourrait assurément voir son rôle, son autorité et sa composition accrues. D'un autre côté, les structures de dialogue - qui pourraient ultérieurement se développer et s'institutionnaliser - n'existent pratiquement pas pour les différentes grandes industries, et il serait utile de faciliter les possibilités de rencontres, de confrontation ou d'accord entre les syndicats, les employeurs et les fonctionnaires de la CEE pour chaque secteur économique important".

Le secrétaire général a encore ajouté :

"Les gouvernements ont encore donc beaucoup à faire, mais pas plus que nous, organisations syndicales. Il en est de même depuis déjà très longtemps à l'égard des employeurs, dont les techniques européennes sont bien plus avancées que les nôtres alors que, bien entendu, des problèmes se posent entre eux et qu'ils se trouvent tout naturellement en meilleure posture matérielle que nous ne pouvons l'être pour s'organiser et oeuvrer en commun. C'est sur trois plans notamment que les patrons s'organisent et travaillent :

1. des organismes d'étude et de coordination existent depuis de nombreuses années, dans chaque industrie, et c'est là, au cours de réunions régulières, qu'ils confrontent et qu'ils s'efforcent d'harmoniser leurs politiques à l'égard des gouvernements et à l'encontre des organisations syndicales;
2. des fusions, concentrations ou constructions nouvelles d'usines se réalisent depuis longtemps également et continuent à se réaliser au-delà des frontières

nationales entre des entreprises appartenant à des pays différents, tendant ainsi à l'entreprise européenne type, dont le statut juridique est d'ailleurs en voie d'élaboration;

3. des entreprises rayonnant sur plusieurs pays du Marché commun, dont plusieurs sont françaises, ont de plus en plus tendance à mettre en place des holdings en France, ou en Suisse, à partir desquels est conçue leur politique générale, notamment sociale, en termes européens et non plus nationaux; à ne plus prendre leurs décisions pour leurs établissements nationaux qu'en fonction de celles qui sont également prises dans les établissements essaimés à travers l'Europe".

"Ainsi, par une claire conscience qu'ils ont à la fois de l'avenir de l'Europe et de leurs propres intérêts qui sont souvent communs - a conclu M. Labi - gouvernements et patrons paraissent faire preuve de plus de réalisme, de dynamisme et d'efficacité que les organisations syndicales. De sorte que l'on n'a pas tort de dire et de répéter que cette Europe se présente actuellement sous le visage des technocrates et des capitalistes et que la voix des peuples et de leurs organisations se fait peu entendre à Bruxelles et qu'il en est tenu très peu compte. Si cela est vrai, il est vrai aussi qu'il dépend de nous, de notre volonté, de notre imagination et de nos efforts que des changements interviennent dans le bon sens, celui de nos intérêts, qui se confondent avec ceux de l'Europe".

Dans son rapport général, M. Labi a également abordé les problèmes des revendications actuelles, le problème de l'unité ouvrière et les questions de l'avenir politique de la France. Ce rapport a été adopté par 302 voix contre 21 et 38 abstentions.

#### La résolution adoptée

A l'issue de ses travaux, le congrès a adopté une série de résolutions. Nous reproduisons ci-après le texte concernant les problèmes européens :

(...) "Le congrès national de la fédéchimie CGT-FO déplore que par sa division et son incertitude, l'Europe ne joue pas suffisamment dans le monde le rôle de médiation, de pacification et d'aide qui serait normalement le sien, en raison de sa nature et de ses moyens;

il s'affirme en faveur d'une accélération de la construction européenne dans tous les domaines, où cela est actuellement possible (union économique, sociale, financière, technologique) ainsi que son élargissement à d'autres

pays démocratiques ou en voie de libéralisation : Angleterre, Autriche, Danemark, Suède, Suisse et aussi Roumanie, Tchécoslovaquie et Yougoslavie;

il réclame également la mise en place d'organismes de contrôle démocratiques ainsi que l'accroissement de l'audience du syndicalisme dans la Communauté économique européenne, afin de combattre et de réduire le pouvoir technocratique et capitaliste qui s'exerce actuellement au sein du Marché commun.

C'est pourquoi le congrès lance un appel aux organisations soeurs des autres pays pour accélérer le processus de fusion entre elles et affirmer demain la présence et la force d'une grande centrale ouvrière européenne, seule garantie d'un avenir de progrès, de liberté et de paix".

Le congrès a réélu M. Maurice Labi au poste de secrétaire général.

#### Réunion européenne

A la suite du congrès, la Commission de coordination des comités d'industrie du secteur de la chimie des six pays s'est réunie à Grenoble. Au cours de cette réunion, ce comité a examiné les problèmes suivants : examen des structures syndicales européennes; continuation de la discussion sur une politique syndicale européenne commune; rapports nationaux.

Enfin, il convient également de signaler qu'à l'occasion de son congrès national, la fédéchimie-FO avait organisé au Palais de la glace à Grenoble, une grande réunion publique le 26 avril, sur le thème suivant : "Le syndicalisme, la gauche et l'Europe".

A cette conférence ont pris la parole : M. D. Mayer, président de la ligue des droits de l'homme; Lord Walston, un président du Bord of Trade; M. Dore Smets, ancien président de l'internationale du bâtiment, sénateur; M. Karl Kupper, vice-président de l'IG Chemie; M. Lino Ravecca, secrétaire général du syndicat de la chimie UIL, et un grenoblois, M. Hubert Dubebout, maire.

34EME CONGRES DE LA FEDERATION GENERALE DE LA METALLURGIE  
(CFDT-FRANCE)

Rouen, 25-28 avril 1968

La FGM (CFDT) a tenu son 34ème congrès statutaire à Rouen, du 25 au 28 avril, en présence de plus de 400 délégués en provenance de l'ensemble des régions de France, et de délégations étrangères importantes.

Après la présentation des rapports et des débats très animés, le congrès a adopté une série de résolutions portant sur : l'action revendicative; la politique fédérale en matière d'organisation; les problèmes économiques; les problèmes politiques; les problèmes internationaux et sur l'adhésion à la FIOM (fédération internationale des ouvriers sur métaux).

Concernant l'Europe, le congrès a adopté le texte suivant :

a) Exécutif et traité uniques

"La fusion des exécutifs et celle des traités qui va suivre ont et auront des répercussions directes sur les travailleurs ainsi que sur l'avenir de notre pays et de l'Europe.

Le congrès, confirmant la position du congrès de 1965 condamnant "les buts et méthodes capitalistes d'organisation de l'économie européenne, qui se traduisent par des problèmes d'emploi et de pertes de salaires", pose les exigences suivantes dans le cadre du traité unique :

- la politique communautaire pour tous les secteurs d'activité doit être une politique concertée entre toutes les parties intéressées, à savoir : pouvoirs publics, travailleurs, employeurs;
- l'expansion économique, le développement de l'emploi, l'élévation du niveau de vie et l'amélioration des conditions de travail sont des buts explicites à poursuivre, et les solutions doivent être négociées entre partenaires sociaux, au niveau européen;

- la politique économique doit notamment se réaliser par :
- la fixation d'objectifs généraux par secteur d'activité et par industrie;
- une coordination véritable des investissements au niveau européen;
- la recherche fondamentale et la recherche appliquée doivent être favorisées indépendamment des industries;
- la connaissance des statistiques et la publication de celles-ci doivent être développées.

Au niveau social, toutes initiatives et leurs applications, facilitant la réadaptation, la formation professionnelle, la libre circulation de la main-d'oeuvre, la garantie du niveau de vie, l'amélioration des conditions de vie et de travail, etc. doivent être prises avec le concours des organisations de travailleurs.

La consultation, tant des organisations professionnelles que d'organismes compétents, doit être rendue obligatoire et étendue à tous les secteurs, ce qui suppose la mise en place de comités consultatifs et de commissions mixtes pour chaque secteur.

Le financement des institutions européennes doit être assuré de telle façon que leur indépendance à l'égard des États soit garantie.

Avant le traité unique, le congrès demande particulièrement :

- le maintien intégral des dispositions propres à la CECA;
- l'attribution des réserves de garanties CECA à un fonds syndical européen à gestion paritaire".

b) Elargissement de l'Europe

"Le congrès considère que l'Europe ne doit pas se fermer sur les Six et doit être ouverte rapidement à la Grande-Bretagne et aux pays scandinaves. Il se prononce aussi :



- contre tout traité d'association avec l'Espagne franquiste et contre l'entrée de cette Espagne dans le Marché commun;
- pour la suspension du traité d'association avec la Grèce, tant que ce pays n'aura pas retrouvé sa liberté démocratique;
- pour une coopération économique et culturelle entre le Marché commun et les démocraties populaires;
- pour le développement d'une solidarité européenne active avec les pays du tiers monde".

c) Renforcer la lutte syndicale

"Le congrès estime que les organisations syndicales doivent intensifier leurs efforts pour :

- informer largement les travailleurs et les sensibiliser aux problèmes européens;
- développer leur liaison à tous les échelons, et particulièrement au plan des entreprises, des trusts, des industries;
- imposer la négociation de contrats collectifs, notamment au niveau des secteurs industriels;
- renforcer l'unité d'action;
- préciser le contenu de l'Europe qu'elles veulent construire en commun, ses institutions et leur rôle;
- donner au syndicalisme les moyens d'atteindre ses objectifs communautaires".

Résolution sur l'affiliation à la FIOM

Le 34ème congrès de la fédération générale de la métallurgie a également adopté la résolution suivante sur l'affiliation de celle-ci à la FIOM.

"Le 34ème congrès approuve l'orientation prise par le conseil fédéral, notamment dans sa résolution de décembre 1966, dans le cadre des positions fédérales constantes en matière d'action syndicale internationale.

Décide, dans le but de renforcer l'efficacité et la solidarité syndicales :

- la démission de la FGM de la fédération internationale des syndicats chrétiens de la métallurgie (FISCM);
- l'affiliation de la FGM à la fédération internationale des ouvriers sur métaux (FIOM);
- mandate les organismes de la direction fédérale pour procéder, dans le meilleur délai, à l'application de cette décision".

Cette résolution a été adoptée par 98,46 % des mandats.

#### Election de la commission exécutive

Le conseil fédéral réuni pendant le congrès a élu la commission exécutive. Celle-ci comprend :

- J. Lannes : président fédéral
- J. Maire : secrétaire général
- R. Careme : trésorier national
- A. Acquier )
- J. Chereque )
- A. Mercier ( secrétaires nationaux
- J. Rose )
- A. Soulat )
- E. Bailleul )
- A. Lepert )
- B. Loiseau ( membres de la commission exécutive
- C. Michelot )
- A. Moutet )

PRISES DE POSITION DES COMITES PROFESSIONNELS  
ET INDUSTRIELS

LA SITUATION CHARBONNIERE A L'EXAMEN DU COMITE  
DE L'INTERNATIONALE DES MINEURS CISC

Bruxelles, 21 mars 1968

Le comité de l'internationale des mineurs CISC s'est réuni à Bruxelles le 21 mars 1968. L'ordre du jour portait sur l'examen de la situation charbonnière neuf mois après la fusion des exécutifs européens. Dans une motion, les mineurs chrétiens ont rappelé l'urgence de la mise en place de mesures adéquates pour faire face à "l'évolution menaçante dans les charbonnages". Ils ont également demandé d'être associés à la préparation d'objectifs généraux charbon, selon l'article 46 du traité de Paris, et que les fonds d'origine CECA soient affectés uniquement à des utilisations CECA.

La motion souligne textuellement :

"Définition des objectifs généraux

Ces objectifs restent nécessaires pour le charbon comme pour les autres sources d'énergie, afin que les travailleurs, tous les responsables de l'industrie, ainsi que les consommateurs, puissent disposer d'un minimum de perspectives d'avenir.

Ils doivent être élaborés après consultation de tous les intéressés, afin qu'ils puissent effectivement tenir compte de tous les facteurs, et notamment des données relatives à l'emploi et à la situation économique des régions.

Politique de l'emploi, de réadaptation et de reconversion

L'obligation de la définition d'objectifs généraux doit s'accompagner des moyens d'une politique efficace de l'emploi dans le nouveau traité. Les modalités de la politique de réadaptation, laborieusement élaborées pendant 15 années d'application du traité de Paris, et qui sont un des résultats les plus marquants à l'actif de la CECA, doivent être intégralement préservées.

Ces modalités doivent être complétées par le transfert à la Commission unique des possibilités d'intervention de la Haute Autorité en matière de politique de reconversion et de création d'emplois, car c'est un complément indispensable à toute politique d'adaptation de la production charbonnière.

### Financement

L'application de ces dispositions à insérer dans le traité unique ne sera garanti valablement que par le maintien d'un financement autonome et suffisant des interventions de la Commission, notamment en matière sociale.

### Autres dispositions de la politique sociale

Sous peine d'une régression inadmissible, doivent également être maintenues dans le traité unique les réalisations obtenues dans les domaines suivants :

- logement;
- formation professionnelle;
- hygiène et sécurité;
- recherche technique;
- informations syndicales;
- commissions mixtes.

Le maintien des droits acquis devrait être garanti sous forme de conventions annexées au nouveau traité.

### Association des travailleurs

Le principe de l'association des travailleurs à la politique économique et sociale doit être préservé par le maintien d'un organisme institutionnel, assurant aux travailleurs des mines, comme l'actuel comité consultatif de la CECA :

- une représentation appropriée;

- une information régulière sur toutes les questions économiques et sociales intéressant leur secteur;
- une consultation directe sur toutes les mesures envisagées par la Commission les concernant".

### REUNION DU COMITE EUROPEEN DES TRANSPORTS CISC

Ostende, 3 avril 1968

Une réunion du comité européen des transports CISC a eu lieu à Ostende le 3 avril 1968. Une résolution a été adoptée. Dans ce document, après avoir rappelé ses positions antérieures et en particulier la résolution concernant la politique commune des transports dans la CEE, approuvée par le congrès de la fédération internationale des syndicats chrétiens des transports à Evian les Bains en juin 1967 (voir informations n° 5/67), le comité prend acte du fait que "lors de la session des 13 et 14 décembre 1967 le Conseil de ministres des transports des Communautés a voulu sortir de l'immobilisme qui a empêché depuis des années la mise en oeuvre effective de la politique commune des transports".

Ensuite le document souligne le grand intérêt que présente l'adoption du règlement relatif à l'harmonisation de certaines dispositions en matière sociale dans le domaine des transports par route. A ce propos, le comité considère cependant que "ce règlement ne constitue qu'une première étape en vue de la réalisation d'une véritable politique sociale dans les transports, qui doit tendre à l'instauration de conditions normales de travail dans les différents modes de transport afin d'assurer l'épanouissement familial, social et culturel de tous les travailleurs des transports. En outre, des conditions de travail décentes, impliquant des durées convenables de repos, ne manqueraient pas de contribuer à une plus grande sécurité dans les transports, aussi bien dans l'intérêt de la collectivité que de tous les usagers de transports.

Compte tenu de l'évolution technique très rapide dans les transports, il convient de consacrer également une attention particulière aux problèmes de formation professionnelle afin de pouvoir disposer d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée, à même de faire face aux tâches professionnelles qui deviennent de plus en plus complexes".

Enfin, la résolution du comité européen des transports CISC réclame à nouveau que les milieux professionnels intéressés, y compris les organisations syndicales des travailleurs des transports, soient associées d'une façon effective au fonctionnement du comité de surveillance du marché.

### Journées d'étude sur le transport par transcontainers

Les 4 et 5 avril 1968, la fédération internationale des syndicats chrétiens des transports a organisé à Ostende des journées d'étude consacrées aux problèmes posés par le transport par transcontainers.

MM. P. Rho, directeur général de la DG "transports" des Communautés européennes et R. Vleugels, directeur général des installations portuaires d'Anvers ont présenté des exposés.

Les incidences du transport par containers sur la marine marchande, sur l'activité des ports, au sujet des transports intérieurs ainsi que sur le plan économique et social ont fait l'objet d'une série de conclusions, qui ont été approuvées par la fédération.

### L'HARMONISATION SOCIALE DANS LES TRANSPORTS : UNE PRISE DE POSITION DES SYNDICATS LIBRES

Villigen, 11 avril 1968

Le comité syndical des transports de la Communauté (ITF), groupant les syndicats des travailleurs des transports CISL-ITF au niveau des Six, s'est réuni à Villigen (Allemagne) les 10 et 11 avril 1968, sous la présidence de M. Ph. Seibert.

Dans une déclaration adoptée à l'issue de la réunion, le comité confirme que pour arriver à une organisation rationnelle et planifiée du marché des transports "il faut - avant tout - des règles strictes coordonnant les investissements, une réglementation sévère de l'accès au marché et de la capacité,

ainsi que des mesures énergiques tendant à harmoniser et à coordonner les conditions de concurrence, et surtout les conditions de vie et de travail dans les différents modes de transport.

Les organisations syndicales approuvent la proposition de la Commission tendant à la création d'un comité de surveillance du marché, comité dans lequel les syndicats demandent à être adéquatement représentés.

Une fois de plus le comité syndical des transports de la Communauté (ITF) a exprimé ses sérieuses préoccupations au sujet du retard considérable - et particulièrement regrettable - encouru par les travaux communautaires en matière d'harmonisation sociale dans les transports routiers. Bien que le Parlement européen et le Comité économique et social aient donné leur avis depuis plus d'un an déjà, le Conseil de ministres ne s'est toujours pas prononcé sur le premier projet communautaire en la matière.

Les syndicats des transports de la Communauté lancent un appel pressant au Conseil afin que celui-ci adopte le règlement en question lors de sa réunion de fin avril 1968 et fixe sans hésitation aucune sa date d'entrée en vigueur.

Le comité syndical des transports de la Communauté (ITF) demande avec insistance que les différents organes de la Communauté intensifient leur collaboration avec les milieux syndicaux intéressés en prenant sans tarder les initiatives qui s'imposent pour réaliser l'indispensable harmonisation sociale dans les différents modes de transport".

REUNIS A PARIS LES RESPONSABLES DES REPRESENTANTS  
DE COMMERCE DES SYNDICATS CHRETIENS

Paris, 5 avril 1968

Les responsables des sections des représentants de commerce de la fédération internationale des syndicats chrétiens d'employés, techniciens, cadres et voyageurs de commerce (FISCERCV) ont tenu une réunion à Paris le 5 avril 1968.

L'établissement définitif du projet de carte de membre européen a été au centre des travaux. Les syndicats espèrent être en mesure de délivrer au courant de cette année cette carte à ses propres membres qui travaillent régulièrement dans les pays de la Communauté. Les titulaires de cette carte pourront s'adresser à tout moment aux organisations soeurs dans les différents pays du Marché commun pour demander informations et conseils.

Ensuite les délégués ont examiné le projet de directive visant à régler le statut juridique des représentants de commerce au niveau communautaire et ils ont décidé de se concerter avec les représentants des syndicats libres (FIET-CISL) afin de soumettre en commun à la Commission des Communautés européennes les positions syndicales.



### III. LE MOUVEMENT OUVRIER ET L'INTEGRATION EUROPEENNE

#### LA DEMOCRATIE EUROPEENNE : UN MEMORANDUM DU MOUVEMENT OUVRIER CHRETIEN (BELGIQUE)

Bruxelles, 22 avril 1968

Le comité exécutif du mouvement ouvrier chrétien (Belgique) a approuvé le 22 avril 1968 un mémorandum où il reprend une série de questions à propos desquelles le MOC veut faire connaître le point de vue des travailleurs qu'il représente.

Ce document avait été établi - comme le rappelle "Au travail", organe des syndicats chrétiens belges du 11.5.1968, n° 19 - "au moment où une nouvelle formule de direction politique est recherchée pour le proche avenir".

En ce qui concerne les problèmes européens, le mémorandum précise textuellement :

- "- en dépit des difficultés actuelles, l'intégration européenne doit se poursuivre et se renforcer;
- la réalisation de l'Europe politique reste l'objectif fondamental. Les étapes importantes pour les années à venir sont : renforcement du Parlement européen qui doit devenir un vrai Parlement disposant d'un droit de contrôle et d'un pouvoir législatif, composition de ce Parlement par élections directes; fusion des traités européens pour le secteur social, le traité de Paris (CECA) doit servir de modèle;
- une action permanente est nécessaire pour triompher des obstacles actuels à l'élargissement éminemment souhaitable de la Communauté européenne; mais il faut se garder, à cette occasion, de toute initiative de nature à compromettre les résultats acquis;
- la poursuite du processus d'intégration européenne dans le domaine de :
  - l'intégration technologique, ainsi que celui de
  - l'intégration de la politique sociale avec participation des travailleurs et de leurs organisations à tous les niveaux de la politique européenne".

Nous rappelons que le mémorandum contient aussi un chapitre consacré aux problèmes des travailleurs étrangers en Belgique.

LE MOUVEMENT DE LIBERATION OUVRIERE (FRANCE)  
ANALYSE LA SITUATION DU MARCHÉ COMMUN

Dans son numéro spécial du 1er mai, le mouvement de libération ouvrière (MLO) (France) analyse la situation du Marché commun dans un éditorial de M. Guy Baudrillart, secrétaire général.

"En ce 1er mai 1968 - écrit G. Baudrillart - la question n'est plus de savoir si l'on est pour ou contre l'Europe car elle se fait. Ce qui est posé, et très concrètement, c'est de savoir pour quelle Europe sont les travailleurs.

Pour une Europe qui ne serait que l'extension d'un système et d'un type de civilisation dont nous pouvons juger dans chacun de nos pays, malgré leurs séductions, les conséquences et les risques ?

Ou pour une Europe de véritable progrès économique et social, ouverte sur le monde, ferment de paix et de justice, dans laquelle les travailleurs ne seront plus des "laissés pour compte", mais des citoyens responsables ?

Posé aux nouvelles dimensions de l'Europe, c'est le problème toujours présent, d'une classe qui doit lutter pour sa promotion, et savoir prendre des moyens au niveau de ses problèmes et de ses ambitions".

#### IV. BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION

##### CEE

"BULLETIN DES COMMUNAUTES EUROPEENNES - CECA - CEE - CEEA" n° 3,  
mars 1968 - service des publications des Communautés européennes n° 4001  
- en vente - D-F-I-N anglais et espagnol.

Au sommaire, notamment :

- débats au Parlement européen sur les problèmes de l'adhésion, à la suite du Conseil du 19 décembre 1967;
- l'élargissement des Communautés (développements intervenus depuis le 19.12.1967);
- introduction à l'exposé sur la situation sociale dans la Communauté en 1967;
- visite officielle de M. Jean Rey, président de la Commission des Communautés européennes, aux Etats-Unis.

"BULLETIN DES COMMUNAUTES EUROPEENNES - CECA - CEE - CEEA" n° 4,  
avril 1968 - service des publications des Communautés européennes n° 4001  
- en vente - D-F-I-N anglais et espagnol.

Au sommaire, notamment :

- le dixième anniversaire du Parlement européen;
- extraits de l'exposé sur le premier rapport général de la Commission des Communautés européennes de M. Jean Rey, président de la Commission (Strasbourg, 12 mars 1968);
- transmission par la Commission au Conseil du projet de second programme de politique économique à moyen terme.

"PRINCIPES ET METHODES DES ENQUETES DE CONJONCTURE HARMONISEES DANS LA COMMUNAUTE" - 1967, 43 pages (D-F-I-N-E) - prix de vente : FF 5; FB 50  
- n° 8198

Cette publication est une nouvelle édition, revue et augmentée de celle parue en 1963. Le programme commun d'enquêtes de conjoncture de la CEE, entré dans la réalisation pratique dès 1962, comprenant alors une enquête mensuelle auprès des chefs d'entreprises industrielles, regroupée en dix-neuf secteurs principaux et, dès 1964, une enquête de conjoncture sur les investissements.

Depuis, le programme s'est considérablement développé, le champ de l'enquête a été élargi, de nouvelles questions introduites, la représentativité sans cesse améliorée et la nomenclature considérablement détaillée.

De plus, en juin 1966, a été entamée une enquête mensuelle dans le secteur de la construction.

La publication précédente a donc été revue et mise à jour en fonction de ces différents développements.

## CECA

"16<sup>EME</sup> RAPPORT GENERAL SUR LES DEPENSES ADMINISTRATIVES DE LA COMMUNAUTE POUR L'EXERCICE FINANCIER 1966-1967 - AVRIL 1968" - service des publications des Communautés européennes n° 14329 - quatre langues.

Ce document rend compte de l'exécution de l'état provisionnel général des dépenses administratives de la CECA pour l'exercice 1966-1967 et comprend les rapports sur les dépenses administratives des institutions de la CECA exposées au cours de l'exercice financier 1966-1967 pour la Haute Autorité, et au cours de l'exercice 1966, pour les institutions communes et le secrétariat des conseils des Communautés européennes.

## COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

"RECUEIL DE TEXTES - Organisation, compétences et procédure de la Cour" - deuxième édition révisée - 1967 - 351 pages - prix de vente : FF 20; FB 200.

Un recueil de textes sur l'organisation, la compétence et la procédure de la Cour de justice des Communautés européennes, a réuni, pour la première fois en 1963, toutes les dispositions y relatives, dispersées dans les traités

instituant les Communautés européennes, les protocoles et conventions annexes, ainsi que dans les règlements d'exécution pris en application de ces traités.

Une nouvelle édition est devenue indispensable du fait que plusieurs dispositions relatives à la Cour ont été modifiées par le traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes, qui est entré en vigueur le 1er juillet 1967. En outre, de nouvelles compétences ont été attribuées à la Cour de justice, notamment par les différents accords d'association entre, d'une part, la Turquie, les États africains et malgache et le Nigéria et, d'autre part, la Communauté économique européenne.

#### DIRECTION GENERALE DE LA PRESSE ET DE L'INFORMATION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

La direction générale de la presse et de l'information des Communautés européennes (Marché commun, CECA, Euratom) édite, en cinq langues, une série de dossiers de documentation, sur les problèmes les plus actuels de l'intégration européenne. Parmi les dossiers récemment publiés :

"DOCUMENTATION EUROPEENNE" (série syndicale et ouvrière) n° I en D-F-I-N. Au sommaire :

- la population de l'Europe des Six;
- le syndicalisme belge;
- la révolution industrielle du XXème siècle;
- le système monétaire international (I. Les liquidités internationales).

"LE MARCHÉ COMMUN ET LES CONSOMMATEURS" - "DER GEMEINSAME MARKT UND DIE VERBRAUCHER" - "IL MERCATO COMUNE E I CONSUMATORI" - "DE GEMEENSCHAPPELIJKE MARKT EN DE VERBRUIKERS" - références bibliographiques - bibliographische Angaben - indicazioni bibliografiche - bibliografische gegevens - 1968.

"LE TRAVAIL FEMININ EN EUROPE" - "DIE FRAUENARBEIT IN EUROPA" - "IL LAVORO FEMMINILE IN EUROPA" - "DE VROUWENARBEID IN EUROPA" - références bibliographiques - bibliografische Angaben - indicazioni bibliografiche - bibliografische gegevens - 1968.

- en français : "Le Marché commun et la Grèce à travers les textes" 1959-1967
- "Population féminine et emploi féminin dans la Communauté européenne"
- "Les attitudes des allemands à l'égard du Marché commun et de l'idée européenne" (Emnid Informationen Nr 7/1967 - 8/1967 - 9-10/1967)
- "LES CONSOMMATEURS DANS LE MARCHÉ COMMUN"
1. Les répercussions du Marché commun sur les consommateurs français (fascicule élaboré et publié sous la responsabilité de la DG presse et information des Communautés européennes)
  2. La voix des consommateurs dans le Marché commun (fascicule élaboré par le comité de contact des consommateurs de la CEE)
- "Nouvelles universitaires européennes" n° 25
- en allemand : "Aufgaben der Wissenschaft für die Orientierung einer europäischen Wirtschaftspolitik" par Hans von der Groeben (Sonderheft Nr 16)
- "Einstellung der Deutschen über den Gemeinsamen Markt und den Europa-Gedanken" (Emnid Informationen Nr 7/1967 - 8/1967 - 9-10/1967)
- en italien : "Per una politica industriale della Comunità" (documenti n. 27)
- "Le scadenze del 1° luglio (supplemento speciale di "Comunità europee" n. 6, giugno 1968)"
- en néerlandais : "Van douane-unie naar economische unie" (Mijlpaal I Juli 1968) (brochure)

Ces publications peuvent être obtenues en écrivant à la direction générale de la presse et de l'information des Communautés européennes, à Bruxelles (244, rue de la Loi), à Luxembourg (18, rue Aldringer) ou aux bureaux de Bonn, Paris, La Haye, Rome, Londres, Genève, Washington ou New York.

## DIVERS

"L'AVENIR DU MONDE : L'ANARCHIE DANS L'EGOISME OU L'EQUILIBRE DANS LA SOLIDARITE", par Robert Lemaigen, dans "Opera mundi Europe" - rapports hebdomadaires sur l'économie européenne (100, av. Raymond Poincaré, Paris 16ème).

"30 JOURS - EUROPE ILLUSTRATION - PREMIER MAGAZINE INTERREGIONAL EUROPEEN" - 25-29, boulevard Joffre, Nancy - n° I - avril 1968.

Ce magazine couvre 10 provinces sans distinction de nationalité et essaie de créer le premier lien permanent entre elles, dans les domaines les plus variés.

"DIX ANS DE MARCHE COMMUN - CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT FRANCAIS" - éditions techniques patronales - 31, av. Pierre Ier de Serbie, Paris 16ème.

"BULLETIN DES EFO (équipes familiales ouvrières) n° 29" publié par la fédération des familles de France, 28, Place St-Georges, Paris 9ème. Au sommaire :

- du Marché commun à la Communauté européenne;
- l'Europe, aspiration du mouvement ouvrier;
- avons-nous notre place dans le Marché commun ?;
- les positions des organisations syndicales ouvrières face au Marché commun et à la construction européenne;
- les institutions européennes;
- aspect social et aspect démographique de la Communauté européenne.

"PROBLEMES DOUANIERS DE LA CEE" par L. Anselme-Rabinovitch - brochure (articles parus dans le "Journal de Genève" les 20, 21, 26, 27, 28, 29 mars et 11 avril 1968).

"EUROPA - Europa 1970" - Sechzehntes Europäisches Gespräch in der Engelsburg in Recklinghausen vom 28-29 Juni 1967. Politische und gesellschafts-politische Folgen der wirtschaftlichen Integration.

A NOS LECTEURS

CETTE PUBLICATION A POUR OBJET D'INFORMER LES DIRIGEANTS SYNDICAUX DES PAYS DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE SUR LES PRISES DE POSITION DES DIVERSES ORGANISATIONS SYNDICALES AU SUJET DE LA CONSTRUCTION DE L'EUROPE. IL VA DE SOI QUE LES OPINIONS EXPRIMEES N'ENGAGENT QUE LEURS AUTEURS ET EN AUCUNE FACON LES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES.

NDLR



SERVICES DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

4003/1/1968/5